



# Procès-Verbal

## Commission Régionale Sportive Féminine

### Réunion du 22 septembre 2020

Présents : Mmes Abtisse HARIZA, Nicole CONSTANCIAS,  
MM. Anthony ARCHIMBAUD, Yves BEGON,  
Assiste : M. Pierre LONGERE, Président de la Commission des Coupes,  
Excusés : Mme Annick JOUVE, M. Sébastien DULAC.

### COUPE DE FRANCE FEMININE 2020-2021 (Phase régionale)

#### \* ORGANIGRAMME :

**1<sup>er</sup> tour régional (20 septembre 2020)**  
64 matchs programmés, soit 64 qualifiés

**2<sup>ème</sup> tour régional (04 octobre 2020)**  
64 équipes qualifiées du 1<sup>er</sup> tour  
Soit 32 matchs à programmer.

**3<sup>ème</sup> tour régional (18 octobre 2020)**  
32 équipes qualifiées du 2<sup>ème</sup> tour  
Soit 16 matchs à programmer

**4<sup>ème</sup> tour régional (1<sup>er</sup> novembre 2020)**  
16 équipes qualifiées du 3<sup>ème</sup> tour  
Soit 8 matchs à programmer

D'où **8 clubs** qualifiés pour le 1<sup>er</sup> tour Fédéral (22 novembre 2020)

### 2<sup>ème</sup> TOUR REGIONAL DE LA COUPE DE FRANCE FEMININE

**DIMANCHE 04 OCTOBRE 2020 à 15h00** sur le terrain des clubs 1ers nommés.

CLUBS RECEVANTS			CLUBS VISITEURS	
N° match	affiliation	LIBELLE CLUB	affiliation	LIBELLE CLUB
1	514369	Ent. S. VAL DE SAONE	523565	EVEIL DE LYON
2	528353	VAULX OLYMPIQUE	505605	LYON F.C. L.
3	590385	S.C. BRON T.P.	540737	ESSOR BRESSE SAONE
4	534249	A.S. D'ATTIGNAT	547044	PLASTIC VALLEE F.C.
5	560195	BRESSE FOOT O1 F	554474	CHAZAY ZAZERGUES
6	790167	CALUIRE F. FILLES 1968	504281	F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01

7	542553	A.S. MISERIEUX TREVoux	550008	CHASSIEU-DECINES
8	520061	O. SAINT GENIS LAVAL	546355	BORDS DE SAONE F.C.
9	522883	MUROISE F. SAINT BONNET	523341	Ev. S. GENAS AZIEU
10	580873	Ent. S. NORD DROME	549145	O. VALENCE
11	781983	Ent. GRESIVAUDAN U.S.	528571	A.S. SAINT ROMAIN LA SANNE
12	564205	SORBIERS LA TALAUDIÈRE FOOT	541895	PONTCHARRA-SAINT LOUP
13	522619	CLAIX F.C.	580984	SUD LYONNAIS FOOT 2013
14	550797	BOURBRE A.S.F. (Fitilieu)	519579	SAUNT MARTIN EN HAUT A.S.
15	504261	PIERRELATTE ATOM'SP	552124	VER SAU A.S.
16	548244	SUD ISERE F.C. (La Mure)	504447	U.S. PONTOISE
17	529477	IZEAUX E.S.	504775	L'ETRAT LA TOUR SPORTIF
18	518270	JONQUILLE REIGNIER	538625	DINGY SAINT CLAIR F.C.
19	504350	DOUVAIN E.S.	548844	NIVOLET F.C.
20	515966	MARIGNIER Sp.	530036	CHILLY Et. S.
21	529714	ECHENEVEX SEGNY CHEVRY O.	590133	F.C.CHERAN
22	504407	A.S. D'UGINE	551562	HAUTE TARENTEISE F.C.
23	551005	F.C. CHAMBOTTE	580949	VEZERONCE HUERT A.S.
24	504511	U.S. LA MOTTE SERVOLEX	550152	GESIVAUDAN A.S.
25	582180	A.S. THONON	517341	MAGLAND U.S.
26	504278	F.C.O. FIRMINY INSERSPORTS	520784	OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL
27	508747	ARPAJON C.S.	580563	FC 2A CANTAL AUVERGNE
28	525985	A.S. CLERMONT SAINT JACQUES	508749	SAINT FLOUR U.S.
29	516330	ROMAGNAT A.S.	506255	CUSSET S.C.A.
30	544208	F.C. ROCHE SAINT GENEST	510828	CEBAZAT-SPORTS
31	508408	ANDREZIEUX BOUTHEON F.C.	535789	CLERMONT 63 FOOT
32	521161	LE CENDRE F.A.	506258	DOMERAT A.S.

## DOSSIERS

### **COUPE DE France FEMININE – 1<sup>er</sup> tour**

\* **A.S. FONTAINE / F.C. SUD ISERE** (match n° 24717.1 du 20/09/2020)

La Commission prend acte de la décision de la Commission Régionale des Règlements en date du 21 septembre 2020 concernant le sort donné à cette rencontre suite à la réserve confirmée par le F.C. SUD ISERE : match perdu par pénalité à l'A.S. FONTAINE

Elle enregistre ainsi la qualification du F.C. SUD ISERE pour le prochain tour de la compétition.

### **U 18 F REGIONAL – Poule A**

\* **CEBAZAT SPORTS / LE PUY FOOT 43 AUVERGNE** (match n° 24071.1 du 19/09/2020)

La Commission enregistre la décision de la Commission Régionale des Règlements en date du 21 septembre 2020 qui a donné match perdu par pénalité à CEBAZAT SPORTS (-1 point, 0 but), pour en attribuer le gain du match au PUY FOOT 43 AUVERGNE (3 points, 6 buts).

Le match a été arrêté par l'arbitre car l'équipe de CEBAZAT SPORTS était réduite à 7 joueuses.

\* **CLERMONT FOOT 63 / CHATEL GUYON F.C.** (match n° 24072.1 du 20/09/2020)

Suite au rapport de l'arbitre, la Commission enregistre le résultat du match sur le score de 8-0 (et non 6-0 comme inscrit sur la F.M.I.).

## **CHAMPIONNAT U18 F 2020-2021 (1<sup>ère</sup> phase)**

---

**Pour mémoire**, cette compétition se dispute en Football à onze et la 1<sup>ère</sup> phase se joue en matchs simples (durée d'une rencontre : 2 x 40 minutes).

Les clubs ayant une équipe évoluant en championnat U 18 F doivent :

- Avoir au minimum une équipe féminine U6 F à U13 F (Foot à 3, 4, 5 ou 8) engagée dans une compétition de District.  
Cette équipe devra obligatoirement participer aux compétitions jusqu'à leur terme ou avoir participé à 8 plateaux minimum.
- Avoir un nombre de licenciées comportant au moins 12 jeunes licenciées (U6F à U13F).

A la fin de chaque phase, il sera retiré 3 points au classement final du championnat régional Féminin U18 en cas de non-respect d'une au moins de ces obligations.

## **HORAIRES**

---

### **A - RAPPEL ARTICLE 31 DES RG DE LA LAuRAFoot.**

« Il y a 3 types d'horaire, à savoir :

- **L'horaire légal** : c'est l'horaire qui est automatiquement entré dans la base informatique et qui, si aucun Club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.
- **L'horaire autorisé** : c'est l'horaire qui nécessite un courrier du Club recevant modifiant son horaire légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le Club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres.
- **L'horaire négocié** : c'est l'horaire qui a été convenu par deux Clubs par écrit ou par accord sur FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission Régionale des Compétitions pour accord définitif.

L'horaire ainsi défini peut s'articuler de la manière suivante :

### **SENIORS FEMININES :**

- **Horaire légal** :  
Dimanche 15h 00
- **Horaire autorisé** :  
Dimanche 14h 30  
Dimanche entre 12h 30 et 13h 00 : uniquement- en lever de rideau
- Samedi entre 19h 00 et 20h 00 : uniquement si éclairage minimum E5, par pas de 30 minutes en R2F
- Samedi entre 18h 00 et 20h 00 : uniquement si éclairage minimum E5, par pas de 30 minutes en R1F

### **JEUNES (Masculins et Féminines) :**

- **Horaire légal** :  
Dimanche 13h 00
- **Horaire autorisé** :  
Dimanche de 12h30 à 15h00 par pas de 30 minutes

Samedi entre 14h30 et 17h30 : uniquement si éclairage minimum E5 en cas de nécessité d'éclairage, par pas de 30 minutes

**ATTENTION** : Dans le cas d'une distance supérieure à 200 kms entre deux équipes, l'équipe qui se déplace pourra refuser un horaire autorisé. Dans ces conditions, l'horaire légal sera appliqué.

## **B - PERIODES AUTORISEES POUR CHANGER LES HORAIRES**

3 Périodes régissent les changements d'horaire :

- **Période VERTE** : Cette période se situe jusqu'à 18h 00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés**
- **Période ORANGE** : Cette période se situe jusqu'à 18h 00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.**
- **Période ROUGE** : Cette période dite **D'EXCEPTION** se situe de 18h 00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : **modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.**

### **ATTENTION :**

- En cas de non-respect de cette procédure, les Clubs auront match perdu par pénalité avec application des règles équivalentes au forfait.
- Les changements de terrain au sein d'un Club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du Club recevant. Le Club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue, par mail et par téléphone, les Officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).

## **COURRIER (Horaires)**

---

### **R2 F (1<sup>ère</sup> Phase) – Poule B**

#### **\* L'ETRAT LA TOUR SPORTIF :**

Les matchs à domicile de l'équipe Seniors Féminins se disputeront le samedi à 19h00 au Complexe Sportif des Ollières à L'Etrat, terrain synthétique.

### **R 2 F (1<sup>ère</sup> Phase) – Poule D**

#### **\* U.S. ANNECY LE VIEUX :**

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors Féminins se joueront le samedi à 20h00 au Complexe Sportif d'Albigny 2 à Annecy le Vieux.

### **U18 F (1<sup>ère</sup> phase) – Poule A :**

#### **\* LE PUY FOOT 43 AUVERGNE :**

Tous les matchs à domicile de l'équipe U18 F se joueront le samedi à 14h30 au stade Henri Verdier.

### **U18 F (1<sup>ère</sup> phase) – Poule B :**

#### **\* F.C.O. FIRMINY :**

Les matchs à domicile de l'équipe U18 F se disputeront le dimanche à 12h30 au stade du Firmanent, terrain synthétique.

### **U18 F (1<sup>ère</sup> phase) – Poule C :**

#### **\* F.C. BORDS DE SAONE :**

Les matchs à domicile de l'équipe U18 F se joueront le dimanche à 13h00 sur la pelouse du stade Robert Richard 2 à Parcieux.

#### **\* F.C. DU PAYS DE L'ARBRESLE :**

Les matchs à domicile de l'équipe U18 F se joueront le dimanche à 15h00 au stade municipal de l'Arbresle.

### **U18 F (1<sup>ère</sup> phase) – Poule D :**

#### **\* A.S. LA SANNE SAINT ROMAIN LA SURIE :**

Les matchs à domicile de l'équipe U18 F se disputeront le samedi à 15h00 sur le terrain de Saint Romain La Surie.

### **U18 F (1<sup>ère</sup> phase) – Poule E :**

#### **\* C.S. D'AYZE :**

Les matchs à domicile de l'équipe U18 F se disputeront le samedi à 15h30 au stade municipal d'Ayze

#### **\* F.C. DU CHERAN :**

Les matchs à domicile de l'équipe U18 F se joueront le samedi à 15h00 au stade municipal de Cheran.

#### **\* E.S. MEYTHET :**

Les matchs à domicile de l'équipe U18 F se joueront le samedi à 15h30 au stade André Bérard.

#### **\* F.C. NIVOLET :**

Les matchs à domicile de l'équipe U18 F se disputeront le samedi à 15h00 au stade A ; Lambert de Bassens.

#### **\* THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C. :**

Tous les matchs à domicile de l'équipe U18 F se disputeront le samedi à 16h00 au stade des Burgondes à Saint Julien en Genevois.

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

### **\* Communiqué de l'Olympique Lyonnais**

Suite au contexte sanitaire lié au COVID-19, le club de l'Olympique Lyonnais communique que les matchs ci-après du championnat **national féminin U19** se dérouleront sans spectateurs à l'intérieur de l'Academy (hormis joueurs et encadrants de l'OL) :

\* le 04/10/2020 : Olympique Lyonnais / F.C. VENDENHEIM

\* le 11/10/2020 : Olympique Lyonnais / A.S. SAINT ETIENNE

### **\* Protocole de reprise des compétitions régionales et départementales**

Dans le cadre de la lutte sanitaire face à l'épidémie de covid-19, la Commission invite les responsables de clubs à la mise en œuvre obligatoire des préconisations du protocole de reprise des compétitions régionales et départementales ainsi qu'au sens des responsabilités de chacun afin d'endiguer la propagation du virus.

Pour cela, se référer au protocole de reprise publié sur le site internet de la Ligue.

### **\* Commission réforme et suivi des championnats (CRS)**

Suite à l'application des dispositions préconisées par le Comex dans le cadre de l'arrêt des compétitions en mars dernier qui a apporté des changements dans l'architecture régionaux (Seniors, Jeunes, Futsal,

Féminines), le Conseil de Ligue a décidé de mettre en place une commission chargée tout spécialement de mener une réflexion sur les réformes à apporter pour rendre les compétitions plus compétitives. Lors de sa réunion du lundi 14 septembre 2020, le Conseil de Ligue en a arrêté la composition. Cette Commission sera avant tout une force de proposition et les décisions appartiendront au Conseil de Ligue.

## **AMENDES**

---

### **Retrait du championnat (avant le début des compétitions) – Amende de 600 Euros**

- **REGIONAL 2 F – Poule D :**  
VALLEE DU GUIERS F.C. (544922)
- **U 18 F – Poule B :**  
RIORGES F.C. (547504)

***Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des R.G. de la F.F.F.***

Yves BEGON,

Abtisse HARIZA,

Président des Compétitions

Présidente de la Commission Sportive Féminine